



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2010

Original : français

Lettre datée du 15 octobre 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer, à l'attention du Conseil, un nouveau plan actualisé par le Tchad pour la pérennisation du Détachement intégré de sécurité, et ce conformément au paragraphe 5 de la résolution 1923 (2010) du Conseil (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire en sorte que la présente lettre et son annexe soient distribuées comme document du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ahmad **Allam-mi**



**Annexe à la lettre datée du 15 octobre 2010
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Tchad
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Plan de pérennisation du détachement intégré de sécurité

En application de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité du 25 mai 2010 en son paragraphe 5, le Gouvernement tchadien s'est engagé à présenter le plan pour assurer l'appui aux éléments du Détachement intégré de sécurité (DIS) après le départ de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT).

Le plan de pérennisation prévoit les mesures dans lesquelles le DIS serait capable de faire régner la sécurité dans les camps de réfugiés et les sites de personnes déplacées et leurs alentours, de fournir des escortes de sécurité et d'assurer la sécurité de la zone, en coordination avec la gendarmerie et la Garde nationale et nomade.

Après deux ans d'encadrement des éléments du DIS par la section Police des Nations Unies de la MINURCAT, l'élaboration du plan de pérennisation du DIS mériterait un appui conséquent des partenaires car le DIS, né des cendres des éléments du CNAR, est unique en son genre dans le système des Nations Unies. C'est pourquoi la création d'un Bureau de soutien est souhaitée pour apporter, dans un temps limité, tout le soutien nécessaire au DIS afin de consolider et renforcer ses acquis en vue de hâter sa pérennisation.

Le plan de pérennisation du système de sécurisation

La protection des civils dans le pays relève d'abord de la responsabilité du Gouvernement. Quant à la situation sécuritaire à l'est, elle connaît une évolution positive. Cette évolution positive est due essentiellement à la normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan suite à l'Accord de N'Djamena du 15 janvier 2010. Cet accord a institué le déploiement d'une force mixte Tchad-Soudan de 3 000 hommes tout le long de la frontière. Il a été décidé également de l'ouverture des frontières entre les deux pays, occasionnant ainsi l'interdiction de tout mouvement transfrontalier d'éléments armés.

Ce nouveau contexte permet au Gouvernement tchadien d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité et de la protection des populations civiles en s'acquittant des tâches suivantes :

- a) Assumer les responsabilités en matière de sécurité et de protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées internes;
- b) Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations;
- c) Assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la MINURCAT, ainsi que du personnel des Nations Unies en général et du personnel associé.

En rappel, le Gouvernement tchadien avait dégarni l'espace humanitaire des militaires tchadiens s'y trouvant pour laisser la place à la force onusienne et aux éléments du DIS. Avec la nouvelle donne, le renforcement de la sécurité se fera, ce qui d'ailleurs se fait déjà, par la réinstallation des militaires dans les centres laissés par la force onusienne et le renforcement des villes par les éléments de la gendarmerie, de la Garde nationale et nomade du Tchad (GNNT). Le DIS, qui avait une compétence de sécurisation dans et autour des camps de réfugiés et sites de déplacés sur un rayon n'excédant pas 10 kilomètres, se voit désormais élargir son rayon d'action sur toute la zone relevant de sa compétence, en sus des escortes des humanitaires en liaison avec les autres forces de sécurité dans la région. La ceinture sécuritaire à l'est, dans le Salamat, le Moyen-Chari et le Logone oriental se fait à trois niveaux :

- Premier niveau : les forces de souveraineté [Armée nationale tchadienne (ANT)] sont basées dans les villes de garnison tout le long de la frontière de Bahal à Tissi. En plus, la force mixte Tchad-Soudan est basée dans 10 localités de part et d'autre de la frontière, et leur commandement était à El-Geneina (Soudan) avant d'être maintenant à Abéché (Tchad), la périodicité étant de six mois par pays;
- Deuxième niveau : constitué des forces de la Gendarmerie territoriale et de la Garde nationale nomade du Tchad dans tous les gros villages se situant en deçà de la frontière entre la zone d'opérations du DIS et des villes garnison. En plus, il y a la force mixte de désarmement qui sillonne en permanence dans toute la zone de l'est. C'est une force mobile qui prête main forte aux autres forces de sécurité en cas de besoin;
- Troisième niveau : ligne de surveillance du DIS dans et autour des camps de réfugiés et dans les villes en liaison avec les forces de sécurité locale telles que la gendarmerie et la Police nationale. Il est à noter que toutes ces forces sont dotées d'appareils de communication pour un échange d'information en temps réel.

Ce dispositif de sécurité à trois niveaux a déjà prouvé son efficacité. Les bandits et les malfrats qui écumaient la zone, il n'y a pas longtemps, sont fortement découragés faute de repère et de refuge. C'est ainsi que cette ouverture a permis à l'union des forces de défense et de sécurité et des éléments du DIS de cerner les lieux et d'empêcher les kidnappeurs de l'employé de l'ONG humanitaire Oxfam, Hubert Blama, de traverser la frontière avant de lancer l'assaut pour le libérer. Une autre action de bravoure des éléments du DIS : le dimanche 27 juin 2010, un groupe de malfrats armés de fusils d'assaut a envahi le siège de l'ONG Intermoon Oxfam de Koukou Angarana, enlevé Sandrine Robert de nationalité française, emporté deux véhicules, un ordinateur et un téléphone portable. Alertés, les éléments du DIS se sont mis aussitôt à la poursuite des assaillants, les ont interceptés pour récupérer Sandrine Robert saine et sauve mais, par contre, les deux véhicules ont subi des dommages matériels. Le 3 juillet 2010, vers Oum-Hadjer, un véhicule de l'ONG Africaire a été enlevé par les malfrats. Mais, les éléments du DIS de Guéréda ont réussi à récupérer le véhicule et à faire arrêter les ravisseurs. Dans la journée du 4 juillet 2010, à Abéché, un véhicule de la MINURCAT, immatriculé UN 00779, a été enlevé par des kidnappeurs; une fois encore, les éléments du DIS ont réussi à récupérer le véhicule en moins de deux heures et les ravisseurs ont été arrêtés et remis à la justice.

Partant de cette relation, la sécurité est maintenant maîtrisée, laissant les éléments du DIS effectuer différentes patrouilles et organiser des escortes dans les différentes localités touchées par certaines difficultés. Les éléments du DIS assurent la sécurité dans les camps de réfugiés, sites de déplacés ainsi que leurs alentours et facilitent l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire, en coordination avec la gendarmerie et la Garde nationale et nomade. Le Tchad est aujourd'hui capable et apte à assumer ses responsabilités souveraines, à assurer la sécurité entière des personnes et des biens sur toute l'étendue de son territoire.

Le Gouvernement a déployé une équipe du DIS à Haraze afin de renforcer la sécurité des 6 227 réfugiés centrafricains. Dans le souci d'assurer la sécurité à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et de personnes déplacées, il s'engage à organiser des escortes et à sécuriser les zones et a affecté un véhicule à Goré et Maro pour les escortes des humanitaires afin de corriger ce que les humanitaires appellent « payer les escortes » en attendant le déploiement des éléments du DIS à Daha dans le Salamat, à Goré dans le Logone oriental et à Maro dans le Moyen-Chari.

En application de l'aide-mémoire du 15 mai 2010 entre le Gouvernement tchadien et les Nations Unies, 200 au lieu de 150 gendarmes et policiers sont mis à la disposition de la MINURCAT pour la présélection et la formation dans le cadre de la dernière promotion des éléments du Détachement intégré de sécurité afin d'atteindre le nombre de 1 000 éléments. Le Gouvernement, de son côté, propose le recrutement de 400 jeunes bacheliers pour les former et renforcer l'effectif du DIS afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans les zones des opérations.

La coordination des activités sécuritaires est suivie par le Bureau de sécurisation et des mouvements, qui a pour mission d'apprécier l'évolution de la sécurité des biens et des personnels humanitaires au sein d'une zone de sécurité, de décider des modalités d'exécution des déplacements et de la sécurisation du personnel et des installations en relation avec l'évolution des conditions sécuritaires. Ce bureau a été installé dans toutes les zones de réfugiés et de déplacés et est opérationnel.

Le plan de pérennisation du fonctionnement et logistique

Le Détachement intégré de sécurité est composé de gendarmes et de policiers tchadiens. C'est un corps institué exclusivement pour assurer le maintien de l'ordre et le respect de la loi dans les camps de réfugiés, les sites regroupant les personnes déplacées internes et les villes principales de l'est et aider à assurer la sécurité des opérations humanitaires à l'est du Tchad.

C'est pourquoi le Gouvernement entend conserver en l'état cette force efficace bien formée selon les normes internationales et les règles des droits humains tout en la montant en puissance, tant sur le plan humain que matériel, après le retrait de la MINURCAT jusqu'au dénouement de la crise du Darfour et de la République centrafricaine qui permettrait le retour des réfugiés. Les éléments du DIS gardent leur statut de gendarmes et de policiers tchadiens qui travaillent dans leur pays tout en conservant leurs avantages nationaux. Ils vont bénéficier des indemnités de risques qui remplaceront les subsides versées par la MINURCAT. Le Gouvernement

assumera pleinement la prise en charge du DIS sur le plan financier, logistique et matériel.

Finances ou fonctionnement

L'élaboration du projet de budget 2011 de l'unité finances ou fonctionnement du DIS est basée sur l'article 16 du décret n° 1131/PR/08 du 27 septembre 2008 portant création et organisation du DIS et qui accorde aux membres du DIS les avantages nationaux et autres. C'est pourquoi la prévision en ce qui concerne le budget finances ou fonctionnement est de l'ordre de 3 334 760 000 FCFA, répartis de la manière suivante :

- La prime globale d'alimentation (PGA), la masse générale d'entretien (MGE) et les vivres pour un effectif de mille (1 000) agents calculés sur la base de taux opérationnels, se chiffrent à soixante et un million deux cent mille (61 200 000) FCFA;
- Les allocations de logement et de nourriture, ainsi que les indemnités versées aux personnels du DIS par la MINURCAT sont payées en dollars des États-Unis et représentent un montant mensuel de 300 050,00 dollars (soit 153 694 701 FCFA) et un montant annuel d'un milliard huit cent quarante quatre millions trois cent trente six mille quatre cent douze (1 844 336 412) FCFA;
- La formation continue interne en droit humanitaire et externe est estimée à cent millions (100 000 000) FCFA;
- Les frais de mission pour les descentes sur le terrain et l'évaluation de la situation sécuritaire correspondent à une prévision de cent millions (100 000 000) FCFA.

À cela s'ajoute les salaires indiciaires versés par les départements respectifs du Ministère de la défense nationale et de l'intérieur et de la sécurité publique.

Logistique

La logistique est l'élément catalyseur de la réussite de la mission du DIS. Le souhait de la création d'un Bureau de soutien est d'apporter, dans un temps limité, tout le soutien nécessaire au DIS afin de consolider et renforcer ses acquis en vue de hâter la pérennisation du DIS.

L'action de ce bureau portera sur :

- L'encadrement de la gestion financière et matérielle des fonds et moyens mis à la disposition du DIS par les bailleurs de fonds, ainsi que de son patrimoine bâti;
- Le renforcement des capacités professionnelles de son personnel par des actions de formation continue et de spécialisation, dans les domaines des droits de l'homme, du droit international humanitaire, des droits des réfugiés et personnes déplacées, des communications, de l'informatique, des techniques d'investigation, de la lecture des cartes topographiques et de l'utilisation du GPS, de la gestion et de l'évaluation du personnel, de la police de proximité et de la déontologie.

Le Bureau de soutien au DIS sera composé :

- D'une cellule des ressources humaines, qui sera responsable de la gestion du personnel du Bureau de soutien;
- D'une cellule des finances (Trust Fund), qui identifiera les besoins à planifier et élaborera les rapports financiers périodiques pour les bailleurs de fonds et le Gouvernement;
- D'une cellule Patrimoine bâti et de sécurité, qui sera chargée de la gestion des bâtiments, de l'entretien et de la réfection des locaux mis à la disposition du DIS, de la gestion des forages et du traitement de l'eau, de l'électrification et de l'entretien des groupes électrogènes;
- D'une cellule de transport, qui sera chargée de la manutention et de la gestion du parc automobile, de l'entretien et de la réparation des véhicules, de la gestion du carburant et des lubrifiants;
- D'une cellule de transmission et de communication, qui sera une unité vitale pour le DIS dans la conduite de sa mission. Elle lui permettra une communication interne entre ses différents services et une communication externe avec les humanitaires et les forces de défense et de sécurité du pays.

Le Bureau pourra être rattaché à une agence des Nations Unies au Tchad (PNUD/HCR) et travaillera en étroite collaboration avec cette agence et la CONAFIT tout en renforçant les capacités opérationnelles par l'intermédiaire du Bureau de sécurisation et des mouvements.

L'introduction de nouvelles données au niveau de la logistique, telles que la création du Bureau de soutien au DIS, la rotation des effectifs du DIS et les évacuations sanitaires, nécessite la mobilisation ponctuelle d'avions; à cet effet, un budget dédié à cette activité s'avère nécessaire et représente une prévision de cent millions (100 000 000) FCFA. L'élaboration du projet de budget 2011 de l'unité logistique du DIS prendra en compte les besoins logistiques en tant que tels et les besoins du Bureau des Nations Unies de soutien au DIS tout en tenant également compte de l'environnement nouveau à l'est, au Salamat, au Moyen-Chari et dans le Logone oriental. La prévision en logistique est de l'ordre d'un montant de 6 033 690 650 FCFA et celle du Bureau de soutien de 670 765 030 FCFA.

Le respect des obligations sécuritaires et humanitaires au Tchad amène le Gouvernement à faire des efforts financiers de l'ordre de 12 millions de dollars par mois, sans compter le coût des opérations de sécurisation de la frontière dans le cadre des forces mixtes tchado-soudanaises. L'appui logistique pour sécuriser les camps de réfugiés, les sites de déplacés et les principales villes, et pour organiser la police de proximité et d'intervention, les escortes pour les humanitaires nécessite le soutien de partenaires privilégiés et il y a lieu de les rappeler. La gestion des besoins de l'espace humanitaire et de leur prise en charge concerne le Gouvernement, les partenaires des Nations Unies, de l'Union européenne, en particulier ceux du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et du Programme des Nations Unies pour le développement. C'est pourquoi la mise sur pied d'un Bureau de soutien va permettre aux éléments du DIS de continuer à bénéficier de la formation dans des domaines très spécifiques et très techniques et acquérir une bonne culture des normes internationales en matière de gestion des ressources allouées, pour pouvoir ensuite continuer seuls la gestion de la mission.

Le DIS se verra déchargé momentanément de la responsabilité de la gestion de ses ressources de fonctionnement, pour se consacrer pleinement à ses obligations opérationnelles, sans souci, étant persuadé, que la logistique sera assurée par des techniciens avérés et très rigoureux dans la gestion, comme il nous a été donné de le constater durant le temps que nous avons vécu avec la MINURCAT.

La communauté internationale aura un autre répondant à côté de l'État du Tchad et la conjugaison des efforts communs nous permettra d'accompagner les réfugiés soudanais, centrafricains et les déplacés lors de leur retour et leur réinstallation volontaires dans des conditions sûres et durables dans leur pays respectif et leur village d'origine.
